



C_06_15072024

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE LA PARCELLE
AE 199 – *Le Villaret***

« PROJET DE L'ARBRENERIE »

Entre,

La **Commune de SUSVILLE** (38350), représentée par son Maire en exercice, Monsieur Emile BUCH, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2024, Désignée dans ce qui suit, par le terme « **Commune de SUSVILLE** » d'une part,

Et,

Madame **Morgane VAUTIER**, domicilié 125 Route de Fontveille, 38350 SUSVILLE, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Madame **Morgane VAUTIER** a sollicité la commune afin de pouvoir utiliser la parcelle AE n° 199, située au Villaret, entre la route de Fontveille sur son bord Est et la voie communale n°19 sur son bord Ouest, propriété communale, pour y développer son projet dit de l'Arbrerie ».

Ce projet vise l'entretien et l'aménagement de la parcelle AE 199 dans le respect des espèces naturelles, animales et végétales, y séjournant.

La présente convention vient définir les conditions dans lesquelles Madame **Morgane VAUTIER** est autorisée à utiliser la parcelle AE n° 199.

Cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit par la **commune de Susville**.

Article 2 - Désignation de la parcelle mise à disposition

La **commune de Susville** met à disposition de Madame **Morgane VAUTIER** la parcelle suivante, dont elle est propriétaire :

Désignation	Surface	Lieu-dit
AE 199	5 743 m ²	Le Villaret

Article 3 – Redevance annuelle

La mise à disposition de la totalité de la parcelle désignée à l'article 2 est **consentie à titre gratuit**.

Article 4 – Etat de la parcelle mise à disposition

Madame Morgane VAUTIER s'engage à prendre la parcelle considérée mise à sa disposition en l'état, à ses risques et périls si celle-ci n'était pas conforme à l'exercice de son activité, sans pouvoir engager la responsabilité de la commune, ni lui demander des aménagements supplémentaires, **Madame Morgane VAUTIER** déclarant connaître la parcelle pour l'avoir vue et visitée à sa convenance.

Madame Morgane VAUTIER s'engage à utiliser de manière citoyenne la parcelle mise à disposition pendant toute la durée de la présente convention, avec le souci de respecter l'environnement, la tranquillité du voisinage et l'utilisation des lieux par d'autres personnes pouvant y étant autorisées.

Toute dégradation sera à la charge exclusive de **Madame Morgane VAUTIER**.

Article 5 – Destination de la parcelle

La parcelle AE n°199 sera utilisée pour :

- Des activités de culture (potager, verger...)
- Développement de la biodiversité (mare, haies, plantations d'essences diverses (plantes, arbres et arbustes), cheminement d'observation de la nature ...)
- Aménagement léger de loisirs (balançoire, hamacs, petite cabane en bois...)

Toute modification à cette destination, qui ne serait pas autorisée par la **commune de Susville**, entraînerait la résiliation immédiate de la présente convention.

Article 6 – Travaux et modifications sur la parcelle

Aucuns travaux ni aucune modification sur les parcelles ne seront réalisés sans l'accord préalable écrit de la commune de Susville.

Article 7 – Entretien de la parcelle

Madame Morgane VAUTIER entretiendra la parcelle à ses seuls frais dans le respect des usages qui lui sont conférés à l'article 5.

Article 8 - Durée de la convention et renouvellement

La présente convention est conclue pour **une période de neuf ans, à compter du 1^{er} août 2024** (soit jusqu'au 31 juillet 2033).

La convention pourra être renouvelée 1 fois par tacite reconduction.

Article 9 – Avenant à la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, et notamment le changement de propriétaires et donc signataires de la présente convention, fera l'objet d'un avenant.

Article 10 - Assurances

Madame Morgane VAUTIER fournira à la commune de Susville, sous peine de résiliation de plein droit de la convention, une attestation de police d'assurance attestant de la prise en charge du risque de « locataire-usager » de la parcelle AE 199 ainsi que celle d'une assurance le couvrant en cas de responsabilité civile.

Madame Morgane VAUTIER s'engage à aviser immédiatement la commune de Susville de tout sinistre.

Article 11 – Responsabilité et recours

Madame Morgane VAUTIER sera personnellement responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention.

Article 12 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'un des articles de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, y compris pour un motif d'intérêt général, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant mise en demeure.

Article 13 - Tribunal compétent

Le tribunal administratif de Grenoble sera seul compétent pour tous les différends que pourraient soulever l'interprétation et l'exécution de la présente convention.

Fait à Susville, LE

En deux exemplaires originaux, chaque signataire conservant un exemplaire,

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé, bon pour accord"

Morgane VAUTIER

**Pour la commune de Susville,
Le Maire, Emile BUCH.**



PROJET de L'ARBRENERIE

Description du projet :

Le projet de l'arbrerie est né de l'envie d'aider la parcelle n°B0001 située à coté de chez moi à se développer de façon plus harmonieuse. En réalité, la nature n'a pas besoin de l'humain pour se développer et se pérenniser. Si je veux y mettre mon grain de sel, c'est pour utiliser mes connaissances en horticulture et en permaculture, les mettre en pratique sur un endroit vaste (mais pas trop) et sauvage. Et aussi car ce petit bout de forêt est quand même bien dense et pas très accueillant.

L'idée a germé de plusieurs cotés. Il y a d'abord eu les feux de forêt qui ont ravagé des hectares de bois à l'été 2022. Le réchauffement climatique qui se fait de plus en plus ressentir. Et de l'autre coté ma passion pour les arbres, le potager, la permaculture ; mon intérêt pour la nature et la biodiversité et aussi une fascination à voir les végétaux pousser. J'ai eu envie de d'attenuer l'anxiété de l'actualité par de la beauté naturelle à proximité de chez moi. Le terrain n'étant pas à vendre, l'idée de signer une convention est apparue.

A terme, j'aimerais créer plusieurs espaces sur le terrain. Une mare, un verger (qui pourrait être collectif), des haies (havre de biodiversité) tout autour, une forêt dans laquelle on pourrait cheminer et revâsser, un potager. Et pourquoi pas une grande cabane en bois ? Des hamacs ? Des balançoires accrochées aux arbres ? Les idées ne me manquent pas et c'est un projet que j'imagine à très long terme et très lent pour me permettre de combiner vie familiale, professionnelle et mes passions.

C'est un projet qui se veut plutôt individuel, mais qui pourrait avoir des répercussions collectives. Je souhaite me lancer seule mais je ne suis pas fermée à l'entraide et aux nouvelles idées.

La mise en œuvre :

La première phase consistera à une grande période d'observation, d'identification et de réflexion. Il faudra faire une étude de lumière aux différents moments de la journée, voir s'il existe des micro-climats, découvrir quels animaux logent dans les bois pour ne pas trop les embêter, quels gros arbres sont présents, quelle espèce est dominante... Commencer à réfléchir où implanter un verger qui a besoin de plus de lumière que la mare ou la forêt ? Comment obtenir de espaces lumineux ? Quels arbres garder ? Quelles essences implanter ? Mille et une questions devront trouver réponses.

Une fois que j'aurai une idée plus précise de ce qui se passe à côté de chez moi, il sera temps de faire deux plans. Un plan de l'état actuel et un plan de ce que j'aimerais obtenir. Savoir où je positionne les chemins, les différents espaces que j'aimerais créer. La planification est une étape très importante.

Puis viendra le temps de passer à l'action. Je commencerai par abattre des arbres, faire de l'espace et créer les différents espaces. Il faudra aussi les dessoucher (soit par la location d'une défonceuse, soit par un palan, soit par l'huile de coude). Ensuite, il faudra terrasser. Terrasser pour obtenir les chemins souhaités et creuser un trou pour la mare.

De mon côté je commencerai rapidement à multiplier, marcotter, bouturer et semer les végétaux que je souhaiterais intégrer et que je possède ou ceux je pourrais obtenir. J'aurai ainsi de nombreux plants disponibles le moment venu et à moindre coût.

Une fois le gros œuvre terminé, il faudra préparer la terre pour accueillir de jeunes plants. Il faudra l'enrichir, l'aérer... et ensuite je pourrais commencer à planter des arbres, concevoir la mare et lancer le chantier du verger. Ce sera, une phase de création intense qui laissera de la place à l'imagination et aux expérimentations. Je pourrais me confirmer à la greffe, essayer des cohabitations entre différentes espèces d'arbres. Bien qu'en amont, beaucoup de paramètres auront été pensés, la mise en application laissera des surprises de terrain.

Les ressources mobilisées et mobilisables :

Comme ce projet est entièrement bénévole, je souhaite utiliser un maximum les ressources que j'ai à ma disposition. J'ai en ma possession, un certains nombres d'outils nécessaires et je pourrais mobiliser mon entourage si j'en ai besoin d'autres. J'ai aussi un grand pannel de végétaux chez moi et il est assez facile de multiplier les arbres et arbustes qui se trouvent dans les forêts ou les parcs des alentours.

En tous les cas pour débiter, un stylo, un cahier ainsi que ma grande motivation me suffiront .

Il me reste à éclaircir les ressources matérielles et financières que la mairie peut mettre dans mon projet.

Les répercussions :

Les répercussions seront multiples. J'espère qu'une fois le projet aboutit (même avant), il éveillera la curiosité des gens du quartier du Villaret ou de Fontveille et leur donnera envie d'y prendre part ou d'utiliser les lieux pour flaner. Il permettra à la mairie de ne plus se soucier de l'entretien de cette parcelle. Et il évitera à tous ces arbres qui ont mis tant d'énergie à pousser de se faire raser une nouvelle fois car on ne sait pas quoi faire d'autre.

PRO MATRICE - Duff 10 199

